

La Lettre d'André REICHARDT



Sénateur du Bas-Rhin - 1^{er} Vice président de la Région Alsace

LA NEWSLETTER DE VOTRE SENATEUR

OCTOBRE 2013

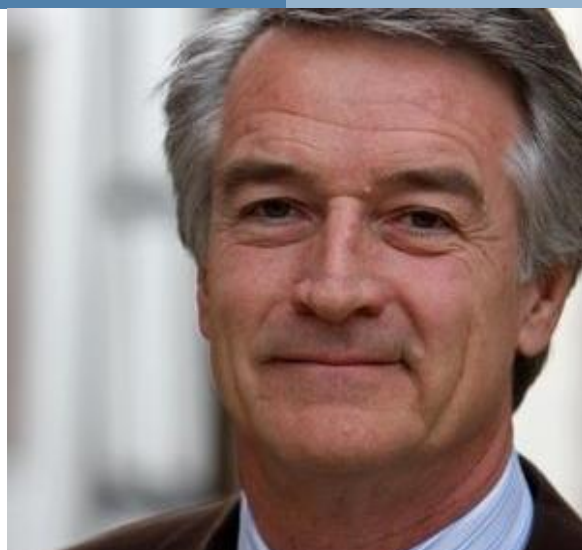
EDITO

Chers lecteurs,

Je vous adresse l'édition de rentrée de ma newsletter parlementaire, dans laquelle vous trouverez l'essentiel de mes activités au Sénat depuis le début de la nouvelle session parlementaire. Ce mois-ci, je suis notamment intervenu sur un texte particulièrement important pour notre région frontalière, relatif au détachement des travailleurs.

Je vous souhaite une agréable lecture et un bel automne,

Bien cordialement,



TRAVAILLEURS DÉTACHÉS : JE PLAIDE POUR UN MEILLEUR CONTRÔLE

Le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de résolution européenne sur les normes en matière de détachement des travailleurs.

Intervenu en tant qu'unique représentant du groupe UMP, j'ai expliqué que de nombreuses entreprises connaissent à l'heure actuelle de graves problèmes de concurrence déloyale du fait du détachement des travailleurs dans l'Union européenne.

Ces difficultés sont particulièrement importantes dans les trois secteurs que sont **le bâtiment, l'agriculture et les transports routiers**, et d'autant plus ressenties dans les zones frontalières.

En effet, **les entreprises de la bande rhénane alsacienne notamment sont régulièrement confrontées à la concurrence d'entreprises allemandes qui utilisent des travailleurs détachés, la plupart du temps en provenance des pays de l'Est, à des conditions tarifaires**

dérisoires.

Du seul fait de l'affiliation au système de sécurité sociale du pays d'origine, l'économie réalisée par le recours à ces travailleurs représente une économie en termes de coûts salariaux, pouvant aller jusqu'à - 30 %. A ceci s'ajoutent des salaires versés souvent considérablement plus bas que chez nous, puisqu'en Allemagne il n'existe pas de SMIC.

La proposition de résolution européenne examinée par le Sénat tendait à **améliorer les moyens de contrôle à la disposition des Etats-Membres.**

Je me félicite qu'elle ait été adoptée à l'unanimité, mais rien n'est acquis dans ce dossier hautement d'actualité puisque les ministres européens du travail, réunis à ce sujet le 15 octobre, ne sont toujours pas parvenus à un accord. La réunion de la dernière chance aura lieu en décembre.

Je vous invite à me suivre sur Internet et à découvrir mes activités et mes initiatives :

Site internet : www.andrereichardt.com

Facebook : www.facebook.com/andre.reichardt1

URBANISME

Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a été adopté par le Sénat en première lecture. Dans la discussion de ce texte, j'ai cosigné des amendements visant à supprimer le transfert automatique au plan intercommunal de l'élaboration des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme). Même si l'élaboration du PLU au niveau intercommunal peut être une solution face aux difficultés financières et techniques que rencontrent les communes dans l'élaboration de leur PLU, je m'oppose au caractère obligatoire de ce transfert de compétence, qui a été adopté. Un compromis a cependant été voté, laissant la possibilité de constituer une minorité de blocage au sein de l'intercommunalité pour empêcher ce transfert. Je ne me satisfais pas de cette disposition car celle-ci conduit bel et bien vers un transfert obligatoire du PLU et m'apparaît comme une tentative de compromis irresponsable qui obligera les organes délibérants de ces collectivités à se dresser les uns contre les autres. J'ai également cosigné des amendements visant à maintenir la possibilité d'instauration du COS (Coefficient d'Occupation des Sols). La suppression du COS, adoptée par le Sénat, présente le grand désavantage de priver les élus d'outils intéressants ou d'en compliquer l'exercice.



MODERNISATION

DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Sénat a adopté en deuxième lecture le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Inscrit dans la continuité des États généraux de la démocratie territoriale d'octobre 2012, ce texte est le premier des trois projets de loi du Gouvernement pour réformer la décentralisation. Il vise à clarifier les responsabilités des collectivités territoriales (régions, départements, communes) et de l'État, à affirmer le rôle des métropoles et à conforter les dynamiques urbaines.

J'ai particulièrement **soutenu le rôle de chef de file de la commune**, cellule de base de la société, **en matière de services de proximité**, en m'opposant à des amendements contraires.

Puis j'ai **conforté le rôle de chef de file de la région en matière d'organisation et de complémentarité des modes de transport**, qui était également attaqué.

J'ai par ailleurs déposé un amendement en matière d'**aménagement numérique**, visant à transférer ce domaine du département à la **région**, dans la mesure où celle-ci se voit déjà confier les compétences relatives à l'aménagement et au développement durable du territoire ainsi que celles relatives au développement économique et touristique. Hélas sans succès. In fine, cette compétence d'aménagement numérique devient cependant une compétence partagée entre département, région et bloc communal.

Enfin, je me suis prononcé en faveur de la suppression de la Conférence Territoriale de l'Action Publique qui constitue une instance supplémentaire de gouvernance par région dans un paysage institutionnel déjà difficile à comprendre. Malheureusement la création de la Conférence Territoriale a été maintenue.

POUR LA CRÉATION D'UN TITRE D'ARTISAN-RESTAURATEUR

Lors de l'examen du projet de loi relatif à la consommation, j'ai déposé plusieurs amendements, dont un auquel je tenais particulièrement, relatif à la création du titre d'«artisan-restaurateur». **Ce titre aurait valorisé la profession de restaurateur en garantissant un savoir-faire.** En effet, n'auraient pu prétendre à ce titre que les restaurateurs titulaires du titre de maître-restaurateur.

Après un long débat et l'opposition du Gouvernement, mon amendement n'a malheureusement pas été adopté.

BRIGADE FRANCO-ALLEMANDE

Le Sénat a adopté un projet de loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019. J'ai cosigné un amendement confortant la Brigade Franco-Allemande (BFA) qui a notamment pu être adopté, et je m'en félicite.

Dans cet amendement, est saluée la contribution de la BFA à l'effort de coopération européenne en matière de défense. Sa redynamisation, au travers d'un engagement opérationnel accru, pourrait cependant constituer le socle d'un approfondissement de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne.

EGALITE HOMMES-FEMMES

Orateur du groupe UMP lors de l'examen au Sénat d'un projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, j'ai fait état de l'opposition du groupe UMP à ce projet de loi pour deux raisons :

- Tout d'abord, bien que rempli de bonnes intentions, ce projet de loi n'est pas la loi-cadre attendue. Il ne s'attaque pas aux obstacles culturels à la mise en œuvre de l'égalité hommes-femmes, et se contente de créer des contraintes et des sanctions supplémentaires.

- Ensuite, les amendements déposés par le groupe UMP, eux-mêmes soucieux d'une approche culturelle au lieu de la contrainte, n'ont pas été adoptés. Moins que l'égalité, ce texte semble poursuivre une forme d'égalitarisme que nous refusons.

Je vous invite à me suivre sur Internet et à découvrir mes activités et mes initiatives :

Site internet : www.andrereichardt.com

Facebook : www.facebook.com/andre.reichardt1